



Les bonnes idées viennent d'ailleurs. Les projets valorisants à de multiples égards, sont tabou en France. Une vision dogmatique rétrécie contrarie la filière piscicole, pire, la doctrine milite pour la destruction des étangs.

Pourtant, en termes de sécurité alimentaire, les discours politiques nous auraient fait croire depuis 20 ans que le potentiel de production piscicole en eau douce serait redynamisé ?

A part l'énergie consacrée à la rédaction des rapports successifs et aux discours, les intentions ne répondent ni aux enjeux environnementaux ni à la demande des marchés ni à la sécurité alimentaire. La balance commerciale en atteste, alors que le potentiel national est notoirement sous-exploité.

Deux freins contrarient l'intérêt général :

- 1) L'énergie administrative dissuade les rares porteurs de projets.**
- 2) L'acte de production est mal vu.**

Est-ce que les productions hors céréales et maïs en France pourraient faire partie du patrimoine agricole mondial ?

Michel Barnier, ancien ministre de l'Agriculture et de la Pêche, a souligné à plusieurs reprises l'importance de la pisciculture d'eau douce pour la sécurité alimentaire. En 2007, il déclarait : « *L'aquaculture est un secteur où les projets d'investissements ne sont pas assez nombreux. Le développement de ce secteur économique doit être une priorité pour la France qui doit enrichir sa stratégie d'alimentation en produits de la pêche d'eau douce* ».

En 2008, le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire (MEEDDAT) considérait également l'aquaculture comme un secteur stratégique pour répondre aux besoins alimentaires de l'Union européenne. Un rapport sur le développement de l'aquaculture en France a été remis à Michel Barnier le 20 novembre 2008, soulignant la nécessité d'encourager ce secteur.

En 2010, son successeur, Bruno Le Maire, a affirmé que l'aquaculture devait devenir l'un des piliers de la Politique commune de la pêche (PCP), estimant qu'elle constitue une priorité pour la sécurité alimentaire des populations.

Au cours des vingt-cinq dernières années, plusieurs initiatives ont été mises en



Des SIPAM pertinents ailleurs... mais pas chez nous ?

place pour soutenir la production piscicole en eau douce en France, au-delà des discours politiques sur la sécurité alimentaire.

1. Plan « Aquacultures d'avenir » 2021-2027
2. Aide aux pêcheurs professionnels en eau douce (2018-2020)
3. Plan de relance Pêche et Aquaculture (2022).

Alors que la demande ne cesse d'augmenter, nonobstant ces dispositions, la production piscicole française stagne autour de 40 000t, voire régresse de manière significative concernant la pisciculture d'étang.

LES SIPAM

Les Systèmes Ingénieux du Patrimoine Agricole Mondial (SIPAM) considèrent non seulement les paysages naturels, mais également des pratiques agricoles générant

des moyens de production dans les zones rurales tout en favorisant la biodiversité, des écosystèmes résilients, des savoir-faire et les innovations.

Depuis 2005, la FAO a reconnu 89 systèmes du patrimoine agricole dans 28 pays différents et, à l'heure actuelle, 10 nouvelles candidatures sont en cours d'évaluation. Mais aucun en France.

Si un SIPAM existe pourtant en Autriche, pourquoi pas chez nous ?

Il y a le potentiel naturel et professionnel en France pour créer au moins quatre SIPAM : en Sologne, en Brenne, dans la Dombes et en Lorraine.

Cette idée de SIPAM, pétrie de bon sens, est peut-être trop simple, pas assez onéreuse pour être dupliquée en France ?

<https://www.fao.org/giahs/become-a-giahs/fr>

Les nouvelles orientations de l'Union Européenne s'inspirent des systèmes du patrimoine agricole



25/03/2025

Rome– Alors que la Commission européenne appelle les pays à mieux planifier et répartir l'espace et l'eau pour l'aquaculture, le programme de la FAO sur les Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial (SIPAM) propose déjà des exemples éprouvés, fondés sur les communautés. Ces systèmes agricoles, façonnés au fil des générations, montrent que la production alimentaire peut aller de pair avec la biodiversité, l'identité culturelle et des paysages résilients.

Dans sa nouvelle publication, *Mettre en œuvre les lignes directrices stratégiques de l'UE en matière d'aquaculture – Accès à l'espace et à l'eau pour l'aquaculture en eau douce et terrestre*, la Commission identifie des bonnes pratiques et fournit aux autorités des États membres et aux décideurs politiques des pistes pour relever les défis clés. Il s'agit notamment de la qualité et de la disponibilité de l'eau, de la conservation des habitats, de la réutilisation des infrastructures, de la sensibilisation, ainsi que du développement de systèmes d'aquaculture fermés et semi-fermés.

Nombre de ces approches sont déjà mises en œuvre dans le système d'élevage de carpes en étang de la région du Waldviertel, en Basse-Autriche, désigné en 2024 comme Système ingénieux du patrimoine agricole mondial. Fort d'une histoire de 900 ans, ce système repose sur des étangs artificiels pour produire des carpes de haute qualité, tout en maintenant un équilibre écologique et en soutenant la biodiversité. Il combine une aquaculture à faible intensité avec la préservation de l'eau, la régulation des crues et le développement économique local.

Les étangs servent d'habitats pour les oiseaux, les insectes et la faune aquatique ; ils régulent les flux d'eau et stockent du carbone ; et ils contribuent à préserver les savoirs locaux transmis de génération en génération. Le système favorise également l'innovation à travers l'agrotourisme et la production de produits à valeur ajoutée, comme des accessoires en cuir de carpe—ce qui génère des revenus stables pour les communautés locales.

En identifiant et en désignant de tels systèmes, le programme SIPAM met en lumière et crédibilise les systèmes de savoirs ruraux. Il soutient les pays dans la construction d'une gouvernance plus inclusive, le renforcement du développement territorial, et la revitalisation des pratiques agricoles respectueuses des populations et des écosystèmes.



Les étangs à carpes d'Autriche montrent que l'aquaculture durable ne nécessite pas de repartir de zéro : elle peut puiser dans l'histoire, s'appuyer sur des savoirs traditionnels, et se déployer grâce à un soutien politique.

Le patrimoine agricole en Europe

L'Europe compte actuellement 11 systèmes agricoles officiellement reconnus comme SIPAM en Andorre, en Autriche, en Italie, en Espagne et au Portugal.

Qu'est-ce que le SIPAM ?

Le Programme des Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial (SIPAM), lancé par la FAO en 2002, est une initiative phare du Bureau du changement climatique, de la biodiversité et de l'environnement. Il reconnaît et soutient les systèmes agricoles traditionnels qui allient conservation de la biodiversité, patrimoine culturel, écosystèmes résilients et moyens d'existence durables.

Avec 89 systèmes répartis dans 28 pays, le SIPAM incarne l'engagement de la FAO à transformer les systèmes agroalimentaires, en intégrant les savoirs traditionnels aux pratiques innovantes pour relever les défis mondiaux tels que le changement climatique, l'érosion de la biodiversité et la pauvreté rurale.

En savoir plus sur ce thème

Site web du SIPAM

Page web : L'élevage de carpes en étang dans la région du Waldviertel en Basse-Autriche